

Compte rendu réunion du Conseil Municipal de Davayat

21 Septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 21 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur FABRE Jean Louis, Maire.

Date de convocation : 15 septembre 2020

Ordre du jour : ● Vente containers isothermes ● Création de poste ● Convention pour gestion des inaptitudes physiques ● Modification tarifs location salle des associations ● Virement de crédits ● Projet Solaire Dôme ● Examen des devis en cours ● Questions et infos diverses

Présents : Mmes DORLAT Cathy, LOUP Julie, TEYSSIER Marie, Mrs BOURBONNAIS Jérôme, BUISSON Emmanuel, CHALAYER Richard, CHARVOIN Christophe, CONDAT Christophe, DEMARS Cyril, FABRE Jean Louis, GAMBIN Pascal, MORIN Antoine, Mr PIGNOL Marc, RUSSO Dominique

Excusée : Mme AGOSTINHO Aurélie (procuration à J. LOUP)

Secrétaire de séance : Mr CHARVOIN Christophe

Vente containers isothermes

Monsieur le Maire expose au conseil que des containers isothermes avaient été achetés en 2002 pour le portage des repas à la cantine scolaire.

Depuis plusieurs années ces containers ne sont plus utilisés et par l'intermédiaire de la sté AGORA STORE, il les a mis en vente aux enchères.

La somme de 600 €uros est proposée par la SARL « La Ronde des Baguettes » pour l'acquisition de 4 containers.

Le conseil municipal approuve cette proposition et autorise le Maire à établir la recette correspondante.

Les frais réclamés par AGORA STORE (site de vente) qui s'élèvent à 108 €uros TTC seront réglés par ailleurs.

Création de poste

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal, considérant le départ prochain de la secrétaire de mairie et après en avoir délibéré, décide :

- de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 9 heures hebdomadaires, à compter du 01/01/2021 et de rémunérer cet agent sur la base du 7^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif (même échelon que sur son poste actuel).
- de créer un poste non permanent nécessaire aux besoins du service (accroissement temporaire d'activité) du 01/12 au 31/12/2020.
- de rémunérer cet agent sur la base du 7^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif en fonction du nombre d'heures effectuées.
- Il autorise le Maire à signer tous documents relatifs au bon déroulement du recrutement. POUR : 12

ABSENTATION : 1 (Mr CHALAYER)

CONTRE : 2 (Mrs CHARVOIN et BOURBONNAIS)

Adhésion à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents.

Le centre de gestion FPT propose d'assurer pour le compte des collectivités une mission d'accompagnement dans la gestion administrative des situations des inaptitudes physiques :

Le conseil municipal, considérant la nécessité pour la collectivité de bénéficier d'un tel accompagnement, compte tenu notamment de la complexité statutaire de ces problématiques, décide d'adhérer à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

Compte tenu du nombre d'agents de la collectivité le montant annuel de la cotisation s'élève à 50 €. CONTRE : 1 (Mr CHARVOIN)

Modification tarifs location salle des associations

Monsieur le Maire expose au conseil que compte tenu du renforcement des règles d'hygiène lié à la situation sanitaire actuelle, il y a lieu de faire intervenir l'agent en charge de la restauration scolaire les lundis après chaque location pour procéder à la désinfection des locaux. De ce fait il propose d'augmenter le tarif de la location de la salle des associations de 20 Euros, avec effet à compter du 01/10/2020:

Location résidant : 160 € + 20 € = 180 €

Location non résidant : 300 € + 20 € = 320 €

L'agent en charge de la restauration scolaire étant un agent communautaire, le surcoût salarial sera réglé par la commune de DAVAYAT dans le cadre de la mise à disposition.

Virement de crédits

Monsieur le Maire expose au conseil qu'une élagueuse a été achetée pour les services techniques et que la dépense correspondante peut être imputée en investissement.

Il convient de ce fait d'effectuer un virement de crédits :

- Cpte 21578 : + 329 €

- Cpte 2312 : - 329 €

Suite à une erreur sur l'acte de vente signé en 2012 entre la commune et Mme SALVI / IACOVETTA, un acte d'échange de parcelle a dû être établi. Il avait été prévu que les frais d'acte seraient à la charge de la commune (délibération du 30/09/2019).

Les crédits n'étant pas prévus au BP, il y a lieu d'effectuer un virement de crédits

- Cpte 2111 : + 1 145 €

- Cpte 2312 : - 1 145 €

Projet Solaire Dôme

Monsieur le Maire expose au conseil qu'une étude d'opportunité - opération SOLAIRE DOME -, portée par l'Aduhme et la communauté de communes a été réalisée.

Il s'agit d'une opération collective qui consiste en l'implantation massive de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments publics avec vente de la production électrique.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la poursuite ou non de cette démarche.

Après délibération par 1 voix CONTRE, 10 Abstentions et 4 POUR, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette démarche dans l'immédiat. Il demande plus d'explications avant tout engagement.

Désignation d'un référent agricole

Dans le cadre de sa compétence agriculture la communauté de communes est membre du Réseau Agricole Combrailles (RAC). Créé en 2007, il propose une animation mutualisée pour répondre au mieux aux problématiques soulevées lors des diagnostics agricoles réalisés sur les différents territoires ; les principaux axes de travail sont la transmission ; l'installation et la restructuration du foncier.

Il convient de désigner un représentant dans chaque commune.

Le conseil municipal à l'unanimité, désigne Mr BUISSON Emmanuel

Questions diverses :

Des devis sont en cours pour la réalisation de certains travaux sur les bâtiments ; la commission est chargée de les étudier avant présentation au conseil municipal.

Il est à noter que les prochaines réunions du conseil municipal se tiendront les mardis

Le Maire,
Jean Louis FABRE

le secrétaire de séance,
Christophe CHARVOIN